

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 19 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.

Six mois, — . . . 10 — — 13 »

Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

ENCORE LA QUESTION D'ORIENT.

Nous apprenons, par nos correspondances particulières, que les affaires en Orient marchent toujours et que la question acquiert de moment en moment plus d'intérêt.

L'intimité entre la France et la Turquie augmente de jour en jour. L'église catholique romaine, représentée en Orient par la France, paraît à la Sublime-Porte un auxiliaire utile pour repousser l'orthodoxie gréco-slave que protège non-seulement la Russie, mais encore l'Angleterre.

Les deux principautés de Moldavie et de Valachie forment le trait-d'union entre le cabinet des Tuileries et le gouvernement du sultan.

Paris et Constantinople seraient d'accord, nous écrit-on, pour n'admettre à aucune condition l'occupation de la Moldavie et de la Valachie par leur puissant voisin; en prévision d'éventualités, la France aurait pris déjà des engagements formels vis-à-vis de la Turquie. On prétend savoir que l'accord entre le sultan et le prince Couza va si loin, que prochainement on verrait s'élever une série combinée de fortifications construites pour arrêter les empiètements de la Russie.

Ces nouvelles peuvent paraître étranges; mais la politique actuelle est tellement ténébreuse qu'il faut tenir compte de tout.

Les faits que nous venons de rapporter et qui ont une assez grande importance, sont corroborés par la nouvelle du refroidissement dans les relations entre l'Autriche et la Tur-

quie. M. de Prokesh-Osten, ambassadeur d'Autriche à Constantinople, perd du terrain de jour en jour, depuis qu'il semble vouloir suivre pas à pas la politique de son collègue russe, M. Nowikoff.

On sait que ces deux diplomates ont fait en semble une démarche afin de demander des explications relativement aux armements que le sultan pousse avec activité en Bosnie, en Roumélie, etc. La réponse du cabinet turc avait été assez spirituelle; ces armements, a-t-il dit, sont faits dans le but de contenir des vassaux soulevés par leurs voisins.

Les hommes d'Etat de Turquie sont mécontents contre l'Autriche qui les a poussés à fixer une conférence diplomatique destinée à régler la question des biens des monastères, conférence dont l'ouverture notifiée à tous les cabinets, vient en effet d'avoir lieu.

Aali Pacha s'est mis, sur cette question des biens des monastères, en rapport direct avec le prince Couza, et il fera son possible pour tout régler à l'amiable avec lui, sans se soucier de l'opinion de l'Angleterre, ni de celle de l'Autriche.

En agissant ainsi, la Turquie s'appuierait sur l'assentiment de la France. (Phare).

La suspension d'armes convenue entre l'Autriche et la Prusse, d'une part, et le Danemark, de l'autre, a commencé, comme on sait, le 12 mai pour finir le 12 juin. Cependant nous lisons dans le *Times* la nouvelle qu'un ordre de l'amirauté, d'une date postérieure à l'ouverture de l'armistice, a enjoint aux autorités maritimes de ne pas admettre dans les ports les navires capturés tant par les Danois

que par les Allemands, et dans le cas où des bâtiments sous pavillons danois, prussiens ou autrichiens, se trouveraient dans le même port, de ne les laisser sortir qu'à vingt-quatre heures d'intervalle.

Cette précaution est au moins singulière, après la suspension d'armes; elle semble indiquer une médiocre confiance de la part du gouvernement anglais dans les dispositions des belligérants.

Un journal officiel de Copenhague, après avoir déclaré que c'est uniquement par déférence pour les puissances neutres que le gouvernement danois a consenti à la levée du blocus, ajoute :

« Les puissances neutres ont ainsi pris l'engagement tacite de nous tenir compte de notre sacrifice. Or, le blocus était le seul moyen réellement efficace dont nous puissions disposer pour forcer l'Allemagne à désirer le rétablissement de la paix, et lui prouver que le Danemark est un Etat indépendant qui prétend maintenir la position qu'il occupe dans le système politique de l'Europe. En nous faisant tomber des mains notre arme la plus précieuse, les puissances, et en particulier l'Angleterre, se sont donc chargées de faire comprendre à l'Allemagne qu'il est temps que cette guerre odieuse finisse, et qu'elles ne permettront pas qu'on s'empare des dépouilles d'un Etat, qui est encore plein de vie et de force pour remplir le rôle auquel il est appelé dans le monde. »

Voici, d'après la *Gazette des Postes de Francfort* du 18 mai, le sens des propositions austro prussiennes présentées à la Conférence

mardi dernier. Ces deux puissances demandent l'autonomie complète des Duchés, l'union personnelle avec des garanties matérielles et la réserve de la position prise par la Diète dans la question de succession. C'est à la suite de cette dernière stipulation que M. de Beust a donné son adhésion à la proposition austro-prussienne. On dit que de son côté la Russie n'est pas éloignée de l'accepter.

Un télégramme de Stockholm du 18 mai signale un fait aussi étrange qu'inusité. D'après ce télégramme, M. le comte Manderström a déclaré avoir envoyé, le 18 avril, à M. de Wachmeister, plénipotentiaire suédois à Londres, des instructions secrètes qui ont été ouvertes en Allemagne.

Nous espérons que ce fait sera démenti ou tout au moins expliqué d'une manière satisfaisante. Si on viole le secret des dépêches diplomatiques, quel respect aura-t-on pour le secret des lettres privées?

On mande de Londres, le 17 mai :

Le *Daily News* dit qu'une réunion du czar, du roi de Prusse et de l'empereur d'Autriche, va avoir lieu à Kissingen dans des circonstances qui rendent le rétablissement de la sainte-alliance facile; la France étant satisfaite, l'Angleterre paralysée, la Pologne soumise et le Danemark en lambeaux.

La chambre des députés de Turin a consacré sa séance du 18 à discuter la question du denier de Saint-Pierre. Plusieurs orateurs ont fait à cette branche de revenu de la cour pontificale une guerre plus vive qu'opportune, et

FEUILLETON.

l'émigration sur la terre hospitalière de Suisse. Magistrat, agriculteur, père de famille, Wilhelm Gartner fit de son mieux pour remplir ses différents devoirs. La plus grande union régnait entre lui et sa mère. Ils avaient trois fils; j'étais le plus jeune.

Au mois de mai 1806, je venais d'atteindre ma cinquième année, ma mère m'avait emmené passer quelques jours à Lucerne chez une vieille parente, ma marraine, lorsqu'un affreux événement vint tout à coup jeter la consternation dans le pays; et nous plongeâ, ma mère et moi, dans le deuil et la misère. Le 5 mai, vers dix heures du matin, une partie de la montagne de Ruffi s'éroula dans la vallée du Goldau et couvrit, de ses immenses débris, plusieurs milliers d'arpents de terre. Mon père, ses deux fils aînés et tous les gens qui habitaient le château de Steinbach, les mai-sons voisines et le village de Goldau furent ensevelis sous cette effroyable avalanche. Nos champs et nos maisons disparurent du même coup.

Seuls survivants de la famille, ma mère et moi, nous avions échappé à la mort; mais, dans son désespoir, ma mère semblait parfois le regretter, et elle avait besoin de me serrer dans ses bras pour se rattacher à la vie. Pour moi, je ne pouvais compren-

dre dans toute son étendue le malheur qui nous atteignait; j'éprouvais seulement une grande terreur en voyant la desolation universelle.

Deux ans après cet horrible événement qui nous avait laissés sans ressources, ma mère fit en France un petit héritage, qui se composait d'une somme de quatorze mille francs en argent et d'une maison avec ses dépendances, savoir: un jardin, un pré et trois ou quatre arpents de terre labourable. Le tout, réuni à la somme placée sur l'Etat, formait environ douze cents francs de revenu.

Nous vinmes habiter la maison qui venait de nous échoir. Elle était située aux portes de Chalonnès, en Anjou, sur les bords de la Loire. Là, ma mère sut gouverner sa petite fortune de façon à me donner quelque éducation et à conserver elle-même les apparences d'une situation honorable.

Mme Gartner ne passait pas sans doute pour être bien riche, mais on la croyait dans l'aisance. Sa maison brillait par une admirable propreté, l'ordre y tenait lieu de luxe; son jardin s'ornait en été de belles fleurs; les fruits y abondaient; les trois ou quatre champs se prolongeant au-delà étaient cultivés avec soin; partout une économie dissimulée avec intelligence. Jamais un marchand ne se voyait obligé

d'attendre paiement après avoir fourni quelque denrée au petit logis du Pin, c'est le nom que portait notre maison; jamais surtout un pauvre n'était venu frapper inutilement à notre porte. Nous avions le nécessaire, voire même un peu de superflu: trois fois par an ma mère donnait un dîner de cinq ou six couverts, aux personnes qui formaient le cercle étroit de nos connaissances.

Mon instruction avait été confiée à un ancien oratorien, l'abbé Perrin, autrefois professeur au collège de la Flèche. Je fis sous sa direction des études assez bonnes. Lorsque j'eus atteint dix-huit ans, le bon abbé déclara qu'il n'avait plus rien à m'apprendre, ce qui toutefois faisait plus l'éloge de sa modestie que de mon savoir. La vérité est qu'il était vieux et fatigué, le repos lui devenait nécessaire, repos d'ailleurs bien justement mérité. Il avait une petite fortune dont les pauvres jouissaient plus que lui. Jamais il n'avait voulu recevoir d'émoluments pour les soins qu'il me donnait; il acceptait seulement de petits cadeaux, par délicatesse, afin de n'avoir pas l'air de me donner gratuitement son temps.

A l'époque où nous avions quitté Lucerne, deux ans après la terrible catastrophe du Ruffi, la vieille parente, chez laquelle nous avions vécu pendant

OTTO GARTNER

Par MARIN DE LIVONNIÈRE.

Wilhelm Gartner de Steinbach, mon père, était, à la fin du siècle dernier, l'unique représentant d'une famille patricienne de Schwitz, qui depuis plusieurs générations avait donné des officiers de mérite aux compagnies suisses entretenues par les rois de France. Pourvu lui-même d'une commission de lieutenant aux gardes, il avait passé sa première jeunesse à Paris. Mais, son corps ayant été licencié en 1792, il revint habiter le vieux château de Steinbach, près du village de Goldau, au pied du mont Ruffi, à quelques lieues de Lucerne. C'est là qu'il possédait un bien modique, mais qui passait pour considérable dans un pays où les grandes fortunes sont très-rares.

Vers 1798, ses concitoyens le nommèrent landman du canton de Schwitz; et, peu après, il épousa la fille d'un pauvre gentilhomme breton, poussé par

ce n'est pas sans peine que l'ordre du jour pur et simple adopté par le gouvernement a pu être voté. Il nous semble qu'une assemblée aussi grave pourrait utiliser son temps d'une manière plus digne et plus efficace.

Les lettres de Naples, du 14, signalent l'arrestation d'environ 70 personnes, anciens officiers, nobles ou bourgeois. Il paraît que les papiers dérobés à Rome, chez une notabilité bourbonnienne, permettront d'établir l'existence d'un complot contre le nouveau régime. Un autre grand procès va s'ouvrir à Capoue pour les faits de réaction de 1860 à Isemia; il y aura 300 témoins. Le général de Lamarmora dirige lui-même les manœuvres du camp de Capoue.

On écrit de Rome, le 14, que les autorités pontificales et françaises ont arrêté dans ces derniers temps 200 individus du royaume de Naples, coupables d'invasion du territoire romain. Quatre-vingts d'entre eux sont détenus à Termini.

La correspondance parisienne de l'*Indépendance belge* raconte l'anecdote suivante :

« On me raconte un détail rétrospectif, mais intéressant, sur une des dernières séances, celles du 11 mai. M. le président du Corps-Législatif avait donné des signes d'impatience pendant que M. Picard traitait la question de la responsabilité ministérielle. Après la séance, M. de Morny aurait pris à part M. Picard et lui aurait dit que s'il avait paru si contrarié que la question fût publiquement abordée, c'est qu'il croyait savoir qu'à ce moment même, elle était étudiée par l'Empereur, et qu'il avait lieu de supposer que le souverain pourrait voir quelque inconvénient à ce que les améliorations, qu'il tient à accorder spontanément, parussent être dictées par l'opposition. »

Le même correspondant croit savoir que satisfaction serait prochainement donnée aux réclamations qu'a soulevées la publication du *Moniteur du soir* à 5 centimes. Nous citons :

« Les objections présentées par les orateurs de l'opposition contre le *Moniteur* à cinq centimes, bien que repoussées par les commissaires du gouvernement, paraissent avoir porté en partie leurs fruits, car on m'assure que le *Moniteur du soir* se mettrait prochainement à quinze centimes comme les autres journaux, mais en se complétant et en remplaçant tout à fait le *Moniteur du matin*, qui cesserait de paraître. »

Il y aurait seulement des suppléments que l'on publierait au besoin le soir, à une heure avancée, pour donner les débats des grands corps de l'Etat, ou le lendemain matin, si le développement de ces débats ou l'importance de quelque acte officiel le rendait nécessaire. Dans tous les cas, ces suppléments ne se vendraient pas chacun plus de 5 centimes. »

deux années, fit présent à ma mère d'un portrait en pied de Fritz Gartner, mon aïeul. Ce portrait, qui représentait un brillant capitaine aux Cent-Suisses, exerça une grande influence sur mon imagination enfantine : je voulais être soldat. Ma mère n'avait pas précisément envie de satisfaire mon goût qui n'était qu'une fantaisie puérile, cependant elle en profita pour stimuler mon ardeur à l'étude. « Travaille bien, mon cher Otto, me disait-elle souvent, tu pourras devenir officier comme ton grand-père. »

Peu à peu cette parole, que j'avais prise au sérieux, entra si bien dans ma tête, que je songeai réellement à faire tous les efforts imaginables pour atteindre ce but, qu'on ne m'avait proposé d'abord que comme un mobile d'émulation. Ma mère elle-même, me voyant si fortement déterminé, en vint à considérer la chose comme possible. Il lui eût fallu, à la vérité, faire une brèche considérable à son petit capital pour payer ma pension à l'une des écoles du gouvernement, si j'y étais admis un jour; mais cette perspective ne l'effrayait pas, elle était résolue à tous les sacrifices pour m'assurer un avenir.

Lors donc que l'abbé Perrin eut cessé de me donner des leçons, je me livrai avec ardeur à l'étude des mathématiques. Malheureusement mon instruction

Nous laissons, bien entendu, à l'auteur de cette correspondance, la responsabilité des informations qui précèdent.

TIR NATIONAL DE VINCENNES.

Dimanche prochain, 22 mai, à neuf heures du matin, doit être ouvert à Vincennes, dans le parc et non loin du château, le tir national français.

Tous les tireurs de tous les pays du monde sont appelés à prendre part à ce grand et beau concours qui durera jusqu'au 5 juin au soir.

Le signal doit être donné chaque jour pour le commencement et la fin du tir par un coup de canon.

Outre les prix ordinaires, pour lesquels une somme de 20,000 fr. a été réservée, l'Empereur, l'Impératrice, le Prince Impérial, le prince Napoléon, ont offert des armes de luxe qui doivent être réparties de la façon suivante :

1° Une paire de pistolets avec boîte, garniture complète, pour le tireur qui, aux cibles des armes de précision, ou *carabines d'amateurs*, à une distance de 170 mètres, aura le plus approché du centre de la cible (Prix de l'Impératrice).

2° Une boîte de pistolets pour le tireur qui, aux cibles des armes de précision ordinaire, sans double détente, ou *carabines de guerre*, aura le plus approché du centre des cibles placées à 170 mètres (Prix de l'Empereur).

3° Une boîte de revolvers au garde national qui, à une distance de 125 mètres, aura le plus approché du but avec son fusil de munition (Prix du Prince Impérial).

4° Une boîte de revolvers au tireur qui, à 100 mètres, avec l'arme à canons lisses ou de chasse et avec balles spiriques, aura le plus approché du centre. (Prix du Prince Napoléon).

En outre, des prix destinés à l'armée seulement sont accordés par le maréchal ministre de la guerre.

Le tir du pistolet aura deux cibles et trois prix pour chaque cible, un de 300, un de 150 et un de 50 fr.

Le tir de la *carabine d'amateur* (arme de précision) aura deux cibles placées à 170 mètres; la première pour le tir au plus haut point, la seconde pour le tir au plus près du centre. Chacun aura dix prix de 600 à 100 fr. et dix prix de 50 fr.

Le tir des mêmes armes aura une cible fixe avec huit prix de 300 à 80 francs et douze de 50 francs.

Le tir des armes de précision ordinaire, non à double détente, dites *armes de guerre*, avec mire et pointage découverts, aura deux cibles placées à 170 mètres et deux genres de prix : pour la première cible, au plus haut point; pour la seconde, au plus près du centre. Cha-

avait été fort négligée de ce côté-là. J'étais seul, sans maître, sans direction; selon toute apparence, les deux années qui me restaient avant d'atteindre la limite d'âge fixée pour l'entrée à l'École polytechnique (déjà je ne pouvais plus songer à l'École militaire), ne devaient pas suffire pour réparer le temps perdu. Cependant, je travaillai avec courage, et je subis mes examens d'une manière qui me parut satisfaisante, faute de point de comparaison.

Je me flattais, hélas! Lorsque le *Moniteur* publia la liste des candidats reçus; j'y cherchai vainement mon nom.

Frappé comme par un coup de foudre, il me sembla que tout avenir était fermé pour moi. « Que peut faire un jeune homme en ce monde, me disais-je, sinon entrer dans l'armée, dans la magistrature ou dans le commerce? Je ne puis faire mon droit, les ressources de ma mère ne me permettaient pas de vivre plusieurs années dans une grande ville. Entrer dans le commerce? Outre que je n'y ai aucun goût, l'argent me manque. Eh bien, je serai soldat, en dépit de tout : je m'engagerai! »

Ce que je m'étais dit tout bas, je le déclarai tout haut. Ma mère, qui avait infiniment de tact et de sens, ne me heurta point de front; elle me laissa ré-

que cible aura dix prix de 600 à 100 francs et dix de 50 francs.

Le tir de ces mêmes armes aura une cible fixe avec huit prix de 300 à 80 fr. et douze prix de 50 fr.

Le tir des armes à canons lisses ou de chasse aura une cible à volonté et une cible fixe avec prix au plus près du centre. Chaque cible aura huit prix de 400 à 80 fr. et dix prix de 50 fr.

Un tir spécial est réservé pour les gardes nationaux armés de leurs fusils; un tir spécial pour l'armée avec leurs armes de munition.

Les prix pour la garde nationale (au plus haut point) avec dix cibles sont au nombre de quinze, un de 400, un de 300, un de 200, deux de 100 et dix de cinquante francs, plus des médailles et épingles pour 200 fr.

Enfin une douzième et dernière catégorie de cibles à volonté à 500 mètres de distance, avec prix au plus haut point, aura dix prix de 600 à 100 fr. et dix de 50 fr.

La société donne encore en prime trois médailles d'or de 50 fr. chaque aux tireurs qui auront fait le plus grand nombre de cartons dans les cibles de précision de guerre et de chasse.

La mise est de 2 fr. 50 par série de cinq coups pour le tir au pistolet; de 2 fr. 50 pour les cibles à volonté, armes de précision, de guerre ou de la douzième catégorie; de 20 fr. pour vingt balles pour les cibles fixes des armes d'amateur ou de guerre; de 5 fr. par série de dix balles pour les armes de chasse et cibles à volonté; de 20 fr. pour quarante balles pour les mêmes armes et cibles fixes.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le Corps-Législatif a reçu mercredi le rapport de la commission du budget relatif à la 2^e section du budget, renvoyée, comme on sait, par le vote de la veille. Ce rapport conclut au maintien de la première résolution de la commission, écartant l'amendement proposé en faveur de la famille Lesurques.

La chambre a ensuite voté la 5^e section du budget de la marine, service colonial, 24,455,700 fr.

La discussion a été ouverte sur le ministère de l'instruction publique. Le Corps-Législatif a adopté la 1^{re} section, administration centrale, 710,950 fr.; la 2^e section, services généraux de l'instruction, 4,687,000 francs; la 3^e section, Ecole normale supérieure et enseignement supérieur, établissements scientifiques et littéraires, 7 millions 257,071 fr.

La 4^e section a donné lieu à un débat assez singulier. Après M. Pelletan, qui trouve mauvais l'enseignement de l'histoire contemporaine, et cela au nom de la liberté, comme toujours, M. Ernest Picard a pris la parole pour

fléchir pendant quelques jours, sûre que je ne tarderais pas à revenir à des sentiments plus raisonnables. Certes, elle ne craignait pas de trouver en moi une résistance absolue, elle pouvait tout sur mon cœur; mais elle devait précisément une partie de son autorité, au soin qu'elle avait toujours pris de n'en point user violemment et hors de propos.

La chose arriva comme elle l'avait prévu. Au bout de quelques jours, mon chagrin, sans s'être dissipé complètement, ne me poussait plus aux partis désespérés.

— Eh bien, Otto, me dit un matin ma mère, songes-tu toujours à t'engager? J'ai voulu te laisser le loisir d'y penser; cependant je ne te cacherais pas que, si tu mettais cette idée à exécution, j'en aurais une affliction véritable.

— En parlant ainsi, ma mère, lui répondis-je, vous avez résolu la question. Moi! vous causer une affliction! Oh! non! Et pourtant, que ferai-je? à quoi suis-je bon, puisque je n'ai pas réussi?

— Mon enfant, reprit-elle, ton chagrin t'empêche de juger sainement des choses; tu n'as pas réussi, à la vérité; mais combien d'autres, qui s'étaient préparés depuis plus longtemps que toi, ont eu le même sort? Et crois-tu pour cela qu'ils sont incapables de tout?

démontrer que cet enseignement était dangereux. M. Ernest Picard a cité à l'appui de son dire un programme détaillé.

Malheureusement il s'est trouvé que le programme cité n'est pas du tout celui qui est en vigueur. De sorte qu'on s'est rappelé l'histoire de Don Quichotte et des moulins à vent, et que l'esprit de l'honorable député a été employé à faux. « L'ironie, disait Cicéron, est un argument redoutable, mais c'est celui qui est le plus facile à retourner contre l'orateur. » M. Ernest Picard en a fait l'expérience.

La quatrième section, instruction secondaire, 2,969,000 fr., a été adoptée.

Le Corps-Législatif, sous la présidence de M. Schneider, vice-président, a continué jeudi la discussion du budget de l'instruction publique.

— On écrit de Paris, le 17 mai, au *Phare de la Loire* :

Le procès La Pommerais absorbe toutes les conversations, et si l'on veut être écouté dans les réunions de la société parisienne, il faut se garder de parler d'autre chose. Comme toujours il y a deux camps qui disputent avec vivacité, et à voir combien tout le monde est occupé du grand drame judiciaire qui va avoir aujourd'hui son dénouement, on se croirait au temps où les secrets d'Exili, de Sainte-Croix et de la Brinwilliers avaient mis en circulation une foule de poisons dont pendant quinze ans de nombreuses personnes furent victimes.

Dans les familles on paraît trembler devant ce nouveau danger qui se révèle, devant cette arme invisible qui frappe sans être vue et sans laisser après elle aucune trace appréciable. A une époque où les intérêts matériels sont si surexcités, où l'amour de l'argent a été porté au dernier degré, quel moyen redoutable que cette poudre des lâches qui peut s'extraire des végétaux et entrer dans toutes les combinaisons que les passions humaines sont susceptibles d'imaginer!

C'est là, il me semble, le point dominant des préoccupations publiques soulevées par cette affaire. Il est incontestable, quel qu'en soit le résultat, qu'elle appellera l'attention du gouvernement sur les moyens de règlement d'une façon très sérieuse la vente des substances vénéneuses extraites des végétaux. Non-seulement la sécurité des citoyens est attachée à ces mesures, mais l'imagination des malades a besoin d'être calmée et rassurée.

A ce point de vue, ces huit jours de discussions auront au moins servi à quelque chose.

— Une dépêche de Londres annonce que la Banque d'Angleterre vient de réduire son escompte de 9 à 8 0/0.

— Le *Moniteur* nous apprend que S. A. I. M^{re} la princesse Marie-Clothilde Napoléon est entrée dans le septième mois de sa grossesse.

— Le *Moniteur* donne des détails sur la visite

bles de tout?

— Non, sans doute, ils ont des amis, des protections, de la fortune peut-être. Tandis que moi, seul et sans secours, j'avais besoin de conquérir une position de haute lutte. J'ai échoué : la chance unique sur laquelle je pouvais compter, m'échappe sans retour.

— Allons, Otto, conviens-en, c'est le découragement qui te fait parler ainsi. Sois homme, tâche de mettre dans tes actions la virilité qui paraît dans ton extérieur. Je suis fier, je l'avoue, de ta belle taille et de ton air décidé; mais ces avantages me toucheraient bien peu si, avec cela, tu avais le cœur faible. Vois : nous sommes pauvres; le travail, qui est un devoir pour tous les hommes, est en outre une nécessité pour toi. Puisque la Providence a permis que tu eusses une éducation supérieure à celle des petites gens qui nous entourent, tu dois la mettre à profit. Ta naissance, sans être illustre, t'oblige également : ton père remplissait, comme landamman de Schwitz, la première charge de ce petit Etat; essaie, mon bon fils, de reconquérir une position sociale qui l'eût satisfait s'il eût vécu. Sache bien ceci : jeunesse occupée, forte maturité, vieillesse vertueuse, tout cela se tient. Me comprends-tu, Otto?

des ambassadeurs japonais à Cherbourg. Ils ont visité avec beaucoup d'intérêt divers ateliers du port, et notamment la scierie mécanique; mais ils ont laissé voir une prédilection marquée pour les canons et les armes de toute espèce.

En parcourant les ateliers de la direction d'artillerie, ils ont tout examiné avec le soin le plus attentif, et se sont fait rendre compte des moindres détails.

Les ambassadeurs sont revenus à Paris, après avoir visité Rouen.

— Le roi des Hellènes a invité les représentants de la France, de l'Angleterre et de la Russie à l'accompagner dans son voyage aux îles Ioniennes.

— Une armée d'ouvriers est occupée en ce moment au tir national de Vincennes pour mettre cet établissement en état de recevoir la foule des tireurs nationaux et étrangers, à partir de dimanche prochain, 22 courant.

— Il est question d'un projet de loi sur les attributions des conseils généraux.

— Le prince Napoléon a eu, il y a peu de jours, une longue conversation avec l'Empereur. Le prince a donné, le 12, un grand dîner auquel ont assisté le comte et la comtesse Walewski. On a remarqué une longue conversation entre le prince et l'ancien ministre d'Etat.

— On nous signale de plusieurs localités des environs, dit le *Mémorial des Pyrénées*, qu'un météore très-brillant y a été observé la semaine dernière.

« Samedi soir il a été aperçu aussi dans notre ville. »

Pas un mot de plus! Le *Mémorial des Pyrénées* n'a pas d'astronome dans son personnel de rédaction.

Le *Périgord* est plus explicite, et il y a quelque lieu de croire que son météore est le même que celui de Pau.

« On se préoccupe, dit-il, beaucoup à Périgueux, d'un curieux phénomène météorologique, qui a été observé samedi soir, vers huit heures. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Journal de Lot-et-Garonne* :

« Samedi soir, à huit heures environ, a passé sur Agen un météore venant du nord-nord-ouest et se dirigeant vers l'est-sud-est. Il a produit une grande sensation sur toutes les personnes qui l'ont vu; c'est qu'en effet ce météore est un des plus remarquables qui aient été observés dans notre contrée, et, s'il faut en croire les anciens, celui de 1816 ne lui était pas supérieur.

« Son apparition a été signalée par une traînée lumineuse semblable à celle que tracerait une fusée volante. Elle allait en s'élargissant et projetait sur la terre une très-vive clarté; puis à moitié de sa course, il s'est produit un globe de feu très intense qui a éclaté comme

une bombe et s'est éteint peu après. Mais cet éclat a produit un nuage d'un blanc cendré, paraissant à l'œil ne mesurer que quinze mètres en longueur et deux en largeur.

« Il a mis dix à douze minutes à s'effacer, mais quatre ou cinq minutes après sa formation il a produit un bruit de tonnerre crépitant, si nous pouvons nous exprimer ainsi (pourquoi pas?), dont la durée a été d'environ dix secondes. Il ne serait pas possible, croyons-nous, que quelque aéroliithe fût le résultat de ce météore.

« Nous ne répéterons pas, ajoute la même feuille, tous les commentaires auxquels il a donné naissance: c'est, disait la foule, le signe précurseur d'une conflagration générale au moins, peut-être même de la fin du monde. »

D'un autre côté, on nous adresse d'Ichoux les lignes suivantes relatives au même phénomène météorologique qui s'est produit à l'est de cette commune :

« Il était, écrit notre correspondant, près de huit heures; le crépuscule se faisait, un très-léger brouillard occupait l'horizon; il n'y avait point de nuages; tout à coup un globe de feu s'est détaché du ciel et est descendu perpendiculairement vers la terre en faisant dans sa course trois détonations; ce globe avait la forme d'un disque allongé, laissait une traînée très-large et longue mais moins vive; toute la contrée a été un instant illuminée; sa durée n'a pas excédé quelques secondes; il est ainsi descendu jusqu'à terre, ce qui a fait croire à la chute d'un aéroliithe. »

Le même phénomène a été remarqué aussi à Virazeil, près Marmande; car voici ce qu'on nous écrit de ce dernier lieu :

« Vers sept heures et demie du soir, un météore a traversé plusieurs coteaux de la commune de Virazeil, se dirigeant vers l'est, ayant une grosseur approximative à nos yeux d'environ cinq mètres de diamètre, et à une distance de terre d'environ deux cents mètres; ses rayons lumineux ont éclairé la terrasse que nous occupions, pendant quatre ou cinq minutes, et ont produit une forte chaleur; dix minutes plus tard, nous avons entendu trois coups énormes semblables à ceux de la foudre, et un retentissement continué durant un quart-d'heure. »

A Bordeaux, enfin, le même météore a été aperçu par un grand nombre de personnes, entre 8 heures et 8 heures 5 minutes du soir. « Une sorte de fusée très-grosse, et répandant une très-vive lueur, a été vue à une très-grande hauteur. Elle s'est dirigée du nord au sud d'abord, et ensuite de l'ouest à l'est. Aucune détonation n'a été entendue au-dessus de notre ville. »

— L'administration des postes vient de décider, par application de la décision ministérielle du 30 mars 1862, qu'à partir du 1^{er} juin prochain tous les bureaux de distribution, sans

exception, seront autorisés à émettre et à payer des mandats d'articles d'argent pour des sommes de 50 francs et au-dessous.

Chronique Locale.

La première soirée donnée par la musique de l'Ecole de cavalerie a eu lieu jeudi soir. Les jardins du Haras, la carrière du Carrousel et la levée d'Enceinte étaient garnis d'une belle et nombreuse société, parée comme aux jours de fête. M. le général Crespin faisait, avec beaucoup de grâce et d'amabilité, les honneurs des jardins de l'Ecole, et les jeunes artistes saluaient avec les accords les plus suaves, les dilettanti accourus pour applaudir à leur talent musical qui s'est formé sous l'habile direction de leur professeur.

La musique a exécuté la retraite en suivant la levée d'Enceinte, le rond-point Maupas-sant, la rue d'Orléans, et est rentrée au quartier par la rue Beaurepaire. Une foule nombreuse l'a accompagnée jusqu'aux grilles de l'Ecole.

Le tirage de la loterie des Orphelines aura lieu jeudi 26 mai, à midi, dans leur maison. Le lot donné par Sa Majesté l'Impératrice y sera exposé à partir de dimanche.

On écrit de Marigny Marmande, le 17 mai, au *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Dans l'après-midi du 15 de ce mois, le nommé Jean Besnard, journalier à Marigny, s'était rendu avec sa femme dans un de ses prés pour y répandre des cendres qu'il emmenait dans une petite voiture. Il s'était muni d'un fusil à deux coups, dans l'espoir de tuer un lièvre qu'il avait aperçu le matin dans le voisinage.

« Après avoir répandu les cendres dans le pré, Besnard et sa femme, celle-ci conduisant par la bride le mulet attelé à la voiture, se dirigèrent vers un champ d'orge où l'on avait vu le lièvre chercher un gîte. Besnard abattit le lièvre, et monta ensuite sur sa charrette; il cacha dans un sac le gibier qu'il venait de tuer, et l'arme à feu, dont un seul coup avait été tiré.

« Par une fatalité déplorable, une planche que le journalier voulait remettre à sa place releva le chien du fusil, qui avait été désarmé, et fit partir l'arme. La femme Besnard, placée en tête de la voiture, reçut dans les reins presque toute la charge et tomba sur la route en vomissant le sang à flots.

« Des voisins, accourus aux cris de Besnard, l'aiderent à donner les premiers soins à la victime et à la transporter à son domicile, tandis que l'on s'empressait d'aller prévenir un médecin.

« La femme Besnard a succombé le lendemain matin, vers quatre heures. »

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Dans sa séance du 20, le conseil général de la Banque de France a abaissé de 8 à 7/0/0 le taux de l'escompte, ainsi que celui de l'intérêt des avances.

Nous avons des nouvelles officielles d'Alger, à la date du 14. Elles constatent un nouvel avantage obtenu par nos colonnes sur les tribus insurgées.

Hier (15 mai), dit le *Moniteur de l'Algérie*, le colonel Lapasset, en revenant de conduire un convoi à Tiaret, a été attaqué à son bivouac de Sidj Mohamed ben Aouda, le matin, par les Flitas, au nombre de quatre à cinq cents cavaliers et de quinze cents à deux mille fantassins. Le combat a duré jusqu'à une heure de l'après-midi. Les Flitas ont eu 56 morts et de nombreux blessés. On leur a pris des chevaux. Nous n'avons eu qu'un homme tué et quatre blessés. C'est un combat tout à l'avantage de nos armes. Le colonel Lapasset est arrivé le soir à Zamora et doit être aujourd'hui à Retizane, couvrant les plaines basses avec sa colonne de 8 à 900 hommes.

Le bruit a couru vendredi que des nouvelles alarmantes sur la situation des Indes étaient arrivées à Londres dans la soirée de jeudi.

On explique ainsi la baisse assez forte qui vient de se produire sur les *consolidés*.

Des désordres graves ont éclaté à Lemberg, dans l'université de théologie. Les séminaristes se sont portés à des manifestations tumultueuses et même à des actes de violence contre un de leurs professeurs.

L'autorité académique a été méconvenue et insultée. L'imminence de l'intervention militaire a seule pu mettre fin à l'émeute.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

C'est un fait accompli, en ce moment la rue la plus fréquentée de la ville de Saumur, est bien sans contredit la rue du Champ-de-Foire; car depuis que le prodigieux bazar est ouvert au public, tout le monde s'y porte en foule chaque jour, et vient admirer la masse de charmants petits objets étalés dans ce splendide établissement, devenu à la mode. Il faut dire que les articles y sont si séduisants, que l'on est forcé malgré soi d'y faire de nombreuses acquisitions, et que la généralité des personnes n'en sortent que les poches complètement garnies après avoir épuisé leurs bourses.

Puisque ce bazar n'est installé que pour quelques jours dans notre ville, chacun fera bien d'en profiter.

Rue du Champ-de-Foire, en face le mur du jardin de M. Louvet.

Le 28 courant, à 6 h. du soir, sera le dixième et dernier jour de vente, expiration du délai qu'on a accordé. (242)

P. GODET, propriétaire-gérant.

— Oui, ma mère, je vous comprends, et je suis prêt à faire ce que vous désirez.

— Bien, mon ami, je n'attendais pas moins de toi. Puisqu'il en est ainsi, je te dirai tout de suite que, sans te consulter, j'ai prié notre excellent M. Renou, que sa place de percepteur met en rapport avec le receveur particulier d'Ancenis, d'écrire à ce dernier afin de lui demander pour toi une place dans ses bureaux. La réponse m'est arrivée ce matin. Le receveur particulier, M. Duclou, consent à te prendre en qualité de cinquième employé; il te donnera quarante francs d'appointements par mois. C'est bien peu sans doute; que cela ne t'arrête pas cependant, il faut commencer par les postes les plus humbles et les moins rétribués. D'ailleurs, je t'aiderai jusqu'au moment où tu pourras te suffire à toi-même.

— Je commencerais par travailler sans appointements, si cela devait seulement vous faire plaisir, ma bonne mère; mais quand faudra-t-il partir?

— Hélas! mon pauvre enfant, dès demain, si tu veux me croire; plus tôt tu partiras, mieux cela vaudra. Tu resterais ici encore pendant un mois, que nous n'en aurions pas moins sans cesse devant les yeux le terme de ce dernier séjour; notre angoisse se prolongerait, et voilà tout. Enfin, Chalons

ne s'est qu'à sept lieues d'Ancenis, j'aurais fréquemment de tes nouvelles, et si tu peux venir me voir de temps en temps...

Ma mère n'acheva pas cette phrase, sa voix tremblait, les larmes la gagnaient. Elle se leva et sortit en me faisant signe de rester.

J'étais ému moi-même bien plus que je ne l'aurais imaginé d'avance. Quitter Chalons ne m'avait jamais paru très-effrayant lorsque j'y songeais de loin; mais, au moment de prendre cette résolution, je sentais tout à coup la force des liens qui m'attachaient à ma mère, à nos douces habitudes, à notre tranquille foyer, à cette maison, à ce jardin, à ces jolis lieux d'alentour, témoins des jeux de mon enfance. Tout cela m'apparaissait autour de l'image de ma mère comme un cadre charmant. Et j'allais m'éloigner, perdre ces biens si précieux, pour m'ensevelir dans un bureau où je devrais désormais travailler assidûment sous le contrôle d'un maître fort dur peut-être. « Ah! me disais-je, si du moins je connaissais ce receveur particulier, s'il ressemblait au bon abbé Perrin! » Je m'assis tristement et me laissai aller à mon chagrin.

Un quart d'heure s'était écoulé, ma mère rentra, sa figure avait repris toute sa sérénité.

— Allons, Otto, me dit-elle, il ne faut pas s'asseoir et pleurer; il faut agir. J'ai eu tort de laisser paraître devant toi mon chagrin; cependant, ne t'y trompe pas, je m'occupe moins du vide qui se fera près de moi lorsque tu seras parti, que des dangers que tu peux courir. Tu vas être seul, sans amis et sans conseils; plus d'un piège te sera tendu; on rira de ta simplicité; on te dira que tu sens le villageois. Moque-toi des rieurs, ils se tairont bientôt. Va, sois-en sûr, la simplicité dans le jeune homme, c'est la fleur dans la plante; le fruit qui en doit sortir, c'est la justice et la droiture de l'homme fait. Mais non, mon Otto, je ne m'inquiète pas, tu ressembles à ton père: Wilhelm Gartner était l'honneur et la vertu mêmes; il m'a été enlevé, mais tu me restes pour être la joie et la couronne de ma vieillesse.

A l'appui de ces paroles, ma mère m'adressait un regard affectueux et confiant. Certes, elle ne se trompait pas en pensant que je m'efforcerais de réaliser ses espérances: j'avais pour elle un amour filial, un respect et une admiration sans bornes; elle était bien à mes yeux la femme forte dont parle l'Écriture, et je ne m'aveuglais point à son égard, le témoignage de tous ceux qui la connaissaient corroborait mon jugement. Elle ne possédait aucun des dons

extérieurs qui causent l'illusion; elle était d'une taille très-médiocre, ses traits marquaient seulement la bonté; elle avait la vue fort basse; ses gestes et sa démarche, par leur indécision, trahissaient cette infirmité; mais sous des dehors aussi humbles une âme, un esprit, un cœur admirables! Active, laborieuse, sévère à elle-même, s'oubliant toujours, uniquement occupée de ses devoirs, pleine de mansuétude pour les autres, jugeant tout avec équité, doux et une étonnante justesse. « Votre mère, me disait quelquefois M. Renou, est une fée, une sainte fée, veux-je dire; elle n'a jamais vu de monde, mais elle l'a deviné; elle sait tout, elle juge tout, et ne se trompe jamais. Si vous avez du cœur, mon garçon, vous ne lui ferez jamais de peine, car c'est la meilleure et la plus noble personne que j'aie vue. » Il disait à merveille, le brave homme; et ses paroles n'avaient pas été perdues pour moi; elles s'étaient gravées au plus profond de mon âme.

— Ma mère, m'écriai-je, lorsqu'elle eut achevé de parler, je ne veux ni m'asseoir ni pleurer; j'embrasse de grand cœur le parti que vous me proposez et, s'il plait à Dieu, je ne tromperai pas votre attente.

(La suite au prochain numéro.)

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M^{me} veuve Hudault, étant dans l'intention de retirer le cautionnement de M. Hudault, notaire à Fontevault, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (144)

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e CESBRON, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE

PAR ADJUDICATION, Aux enchères publiques, DE DIFFÉRENTS

BIENS IMMEUBLES

Situés communes de Doué et de Douces.

Cette adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e CESBRON, notaire à Doué-la-Fontaine, le dimanche douze juin mil huit cent soixante-quatre, à midi.

Cette vente est poursuivie à la requête de MM. Blouin et Furet, négociants associés, demeurant à Chôlet, ayant pour avoué constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

Contre le sieur Michel Breton, teinturier, demeurant à Doué-la-Fontaine;

« En vertu d'un jugement du tribunal civil de Saumur, en date du neuf avril dernier, enregistré, lequel ordonne la conversion des biens saisis à la requête de MM. Blouin et Furet, sur ledit sieur Michel Breton, suivant procès-verbal de Mangonneau, huissier à Doué-la-Fontaine, du trois mars dernier, dûment visé, enregistré et transcrit. »

Désignation des immeubles à vendre.

1^{re}. — Commune de Doué.

1^o Dix ares quatre-vingt-dix centiares de terre en guéret, situés au canton de la Petite-Champagne, joignant au couchant M. Rullier, greffier, au levant Trouillard-Pasquière, au midi M^{me} veuve Baranger.

2^o Dix-neuf ares soixante centiares de terre ensemencés en blé froment, situés au canton des Grois, joignant au midi Pasquière, au nord Trouillard, au levant un chemin.

3^o Neuf ares cinquante centiares de terre et vigne, situés au canton des Quins, joignant au nord et au midi Gamillon, au levant le chemin de Machefer.

4^o Seize ares trente centiares de terre en guéret, situés au canton des Gauches, joignant au midi Perrault, au nord Gauffier-Piau, au couchant un sentier.

5^o Onze ares soixante-sept centiares de terre en vigne, situés au canton des Chalouinelles, joignant au levant M. Prud'homme, au couchant les héritiers Piau, au midi M. Rullier, greffier.

6^o Douze ares de terre, aussi en vigne, aux mêmes lieu et canton, joignant au levant M. Prud'homme, au couchant Péan, de Douces, au nord un sentier et M. Rullier, greffier.

7^o Une portion de terrain, autrefois en jardin, sis au quartier de la Porté-Davy, contenant quatre ares dix centiares, joignant au midi la route de Soulangier, au levant M. Feillatreaux, au couchant M^{me} Brun.

Sur cet immeuble se trouvent diverses constructions peu importantes et qui consistent : 1^o en une clôture complète formée par des murs construits en moellons, un portail à deux battants, ouvrant au midi sur ladite rue de Soulangier; 2^o en face le portail se trouve un petit bâtiment cons-

truit en bas-côté, couvert en ardoises, adossé au mur du jardin de M. Feillatreaux; il y existe une porte et deux croisées; 3^o puits à eau et réservoir au milieu de l'appartenance; 4^o un hangar adossé au mur qui longe la rue de Soulangier, couvert en tuiles. Cet immeuble et ses dépendances servait au sieur Breton, d'atelier de teinturerie; il a encore aujourd'hui la même destination, mais il est occupé par le sieur Brard, gendre de Breton, qui en jouit verbalement.

2^{me}. — Commune de Douces.

8^o Dix ares soixante-dix centiares de terre, en luzerne, situés au canton de la Cave-des-Renards, joignant au levant Caillé, au couchant Vauvert Château.

9^o Dix-huit ares vingt-huit centiares de terre, en luzerne, situés au même canton, joignant au levant Derouetteau-Château, au couchant la veuve Villiers.

Mises à prix.

Les biens immeubles ci-dessus désignés seront vendus sur les mises à prix, savoir :

L'article premier, sur la mise à prix de trois cents francs, ci 300 f.

L'article deux, sur la mise à prix de quatre cent cinquante francs, ci 450

L'article trois, sur la mise à prix de deux cent cinquante francs, ci 250

L'article quatre, sur la mise à prix de quatre cents francs, ci 400

L'article cinq, sur la mise à prix de trois cents francs, ci 300

L'article six, sur la mise à prix de trois cents francs, ci 300

L'article sept, sur la mise à prix de mille francs, ci 1,000

L'article huit, sur la mise à prix de deux cents francs, ci 200

L'article neuf, sur la mise à prix de trois cent cinquante francs, ci 350

Total des mises à prix : trois mille cinq cent cinquante francs, ci 3,550 f.

Il est déclaré que ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e CESBRON, notaire à Doué-la-Fontaine.

S'adresser, pour avoir des renseignements, audit M^e CESBRON, et à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le dix-huit mai mil huit cent soixante-quatre.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le 19 mai mil huit cent soixante-quatre, f^o 134, e^o 7. Reçu un franc, décimes, vingt centimes. (243)

Signé : P. VING.

Etude de M^e EMILE LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Une propriété, nommée

LA GILBERDERIE,

Située communes de Chenébuttes-Tuffeaux et St-Hilaire-St-Florent, consistant en bâtiments d'habitation, servitudes et 5 hectares 28 ares de terre et vigne.

S'adresser, pour traiter, à MM. TEMIER, de Villemolle et de Bagnoux, ou à M^e LEROUX. (244)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER

OU A VENDRE

MAGASIN OU REMISE,

Ecurie, Grenier, Place de l'Arche-Dorée.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur, le dimanche 5 juin 1864, à l'heure de midi,

LES BIENS

Ci-après,

Appartenant à M. Charier, entrepreneur de messageries à Saumur :

1^o Une grande maison neuve, occupée par un café et un hôtel, parfaitement achalandés, tenus par le sieur Duclos;

2^o Un terrain y attenant, ayant façade sur la rue de l'Ancienne-Gare. Le tout situé à Saumur, en face de la gare du chemin de fer, à l'angle de la route de Rouen, et de la rue de l'Ancienne-Gare.

La maison est d'un revenu de 1.800 fr., susceptible d'augmentation.

Le terrain n'est pas affermé; il pourra être vendu par lots, au gré des acquéreurs! (226)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le dimanche 29 mai 1864, à l'heure de midi,

LES

BIENS IMMEUBLES

CI-APRÈS,

Appartenant à la famille PINET :

1^o L'auberge des *Quatre-Saisons*, située à Saumur, faubourg de la Croix-Verte, à l'angle de l'ancienne route d'Angers et de la route de Rouen, et joignant d'un côté M. Million, d'autre côté M^{me} veuve Dumény.

2^o Un morceau de vigne, située au Bas-Pocé, commune de Distré, avec chambre, cave, puits et pressoir commun; ce morceau de vigne contenant 24 ares, joint d'un côté Breton, d'autre côté Bilet. (227)

Etude de M^e RULLIER, notaire à Doué.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

En totalité ou par parties;

LA FERME

DE COSSÉ

Appartenant à M. Goislard-Beaumont,

Située dans le village de Cossé, commune des Verchers.

D'une contenance de 15 hectares environ, et consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et prés naturels.

Cette ferme, par sa position, est susceptible d'être avantageusement détaillée.

S'adresser, pour visiter les lieux, au sieur FERCHAUD-DAVID, qui en est le fermier, et pour traiter, à M^e RULLIER, notaire à Doué. (230)

A VENDRE

POUR CAUSE D'UN PROCHAIN DÉPART,

UNE MAISON

AVEC COUR ET JARDIN.

Située place de Nantilly, vis-à-vis de l'église,

Composée : au rez-de-chaussée, d'un vestibule, salon, salle à manger, office, cuisine, et serre-bois, le tout de plein-pied.

L'escalier au fond du vestibule. Au premier, trois chambres à feu, avec cabinets et antichambres; jolie mansarde et grenier régnant sur le tout.

Deux caves voûtées sous la maison; dans la cour un hangar et les lieux d'aisances.

Deux entrées, une par la cour, l'autre par le jardin.

S'adresser à M^{me} veuve HERBAULT, qui occupe ladite maison. (214)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON ET UN JARDIN

Sis à Saumur, quartier des Ponts, rue des Saulais, n^o 10.

S'adresser à M^{me} ALLAIN, propriétaire rue des Payens, ou à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (209)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e CLOUARD,

Le dimanche 22 mai 1864, à midi,

De 53 ares de terre, à Terrefort; 66 ares de terre et vigne, aux Justices; 17 ares de terre, au canton des Moulins, sur Bournan; 17 ares de vigne, à l'Ecarneau, et 22 ares de vigne, à la Roche, près Montaglan, communes de Saint-Hilaire-Saint-Florent, Distré et Bagnoux.

Appartenant à MM. DUREAU, de Distré.

S'adresser à MM. DUREAU ou à M^e CLOUARD. (210)

VENTE D'HERBE.

M. PONNEAU prévient le public qu'il fera vendre, par jeux, la première herbe de l'île Labbé, située île Ponneau.

Cette vente se fera sur les lieux, **demain dimanche 22 mai**, et jours suivants, s'il y a lieu.

MAISON

ET DEUX JARDINS,

A VENDRE

PRÉSENTEMENT,

Ayant toutes les servitudes désirables.

Situés près Notre-Dame, ou le Jaugneau.

S'adresser à M. SIMON, marchand de chaussures, rue Saint-Jean, ou à M^e LEROUX, notaire. (219)

A VENDRE D'OCCASION, UN HANGAR

Couvert en Ardoises, Ayant 6 mètres de longueur et 2 mètres 17 centimètres de largeur.

S'adresser à M. BRINDEAU-BAUDRY.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 28 mai 1864, il sera procédé, à trois heures de relevé, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 1,000 quintaux de blé, à livrer dans les magasins militaires de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n^o 3), où le public sera admis à en prendre connaissance.

L'adjudication aura lieu à la Mairie de Saumur. (246)

TROIS MAISONS

A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864.

PORTION DE MAISON

AVEC REMISE ET ÉCURIE

Place de l'Arche-Dorée.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur, près du Champ-de-Foire, ou à M^e LEROUX, notaire. (78)

A LOUER,

Pour la St-Jean prochaine,

UNE PORTION DE MAISON

peuvent être destinée au commerce,

ayant entrées place de la Bilange et rue St-Nicolas.

S'adresser au bureau du journal.

Guérison infaillible de la Maladie de la Vigne.

SOUFRE SUBLIMÉ, GARANTI PUR.

Chez M. PIE, droguiste à Saumur.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 19 MAL.			BOURSE DU 20 MAL.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.
3 pour cent 1862.	66 75	» 15	» »	66 70	» »	» 05
4 1/2 pour cent 1852.	94	» »	75	» »	93 50	» »
Obligations du Trésor.	436 25	» 1	25	437 50	1 25	» »
Banque de France.	3355	» »	12 50	3355	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1250	» »	10	1250	» »	» »
Crédit Foncier, nouveau.	1210	» »	20	1205	» »	5
Crédit Agricole.	740	» »	» »	745	» »	5
Crédit industriel.	780	» »	5	782 50	2 50	» »
Crédit Mobilier.	1163 75	3 75	» »	1162 50	» »	1 25
Comptoir d'esc. de Paris.	820	» 1	25	825	» 5	» »
Orléans (estampillé).	878 75	3 75	» »	880	» 1	25
Orléans, nouveau.	785	» »	» »	790	» 5	» »
Nord (actions anciennes).	992 50	3 75	» »	992 50	» »	» »
Est.	465	» »	2 50	466 25	1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	880	» »	5	883 75	3 75	» »
Lyon nouveau.	885	» 2	50	885	» »	» »
Midi.	650	» »	» »	653 75	3 75	» »
Ouest.	500	» »	» »	502 50	2 50	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1600	» »	» »	1590	» »	10
Canal de Suez.	460	» 1	25	460	» »	» »
Transatlantiques.	592 50	27 50	» »	585	» »	7 50
Emprunt italien 5 0/0.	69 25	» 30	» »	69 20	» »	05
Autrichiens.	405	» »	» »	406 25	1 25	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	533 75	3 75	» »	531 25	» »	2 50
Victor-Emmanuel.	362 50	» »	5	365	» 2	50
Russes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	327 50	» »	7 50	330	» 2	50
Crédit Mobilier Espagnol.	677 50	8 75	» »	672 50	» »	5
Saragosse.	572 50	3 75	» »	572 50	» »	» »
Séville-Xérès-Séville.	407 50	» »	» »	407 50	» »	» »
Portugais.	310	» »	» »	310	» »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garantis par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	303	» »	» »	305	» »	» »
Orléans.	297 50	» »	» »	297 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	295	» »	» »	296 25	» »	» »
Ouest.	293 75	» »	» »	293 75	» »	» »
Midi.	292 50	» »	» »	292 50	» »	» »
Est.	292 50	» »	» »	292 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.